

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 18 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Pierre-Marie SOUILLARD
M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Monsieur le Maire : « Je vais procéder à l'appel Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE est excusée et donne pouvoir à Madame Fachaux-Cavros, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD est absent, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPLAIN, Monsieur Marc LABUR est excusé et donne pouvoir à Monsieur Houplain, Madame Fatima ATTINI, Monsieur Serge BRUNEAU est absent, Monsieur Alain STEUX, Madame Fabienne CAMUS est excusée et donne pouvoir à Monsieur Mercier, Monsieur Thierry PLOUVIEZ est excusé et donne pouvoir à Madame Béatrice Wozniak, Madame Sandrine NOWAK, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Madame Maggy JANSOONE est absente, Monsieur Lucas CHASSAGNE et Madame Laura OLENDER.»

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Laura OLENDER est nommée secrétaire de séance.

Adoption du Procès verbal de la séance du conseil municipal précédent.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 25 mars 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Décisions :

du 14 mars 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'association YAPLUK'A de Fréniches dans le cadre du festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 19 mars 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la société APAVE EXPLOITATION FRANCE pour des vérifications annuelles réglementaires techniques des équipements communaux, chapiteaux, tentes, structures et podiums. Lot 1 : équipements communaux. Modification de marché n°1.

du 19 mars 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice-illustratrice CLAIRE ZUCHELLI-ROMER de Niort dans le cadre des rencontres d'auteurs illustrateurs 2024.

du 19 mars 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la compagnie CHARIVARI de Saint-Brieuc dans le cadre du festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 21 mars 2024 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec la société LITTORAL ESPACES VERTS de Gravelines pour un accord-cadre mono-attributaire pour l'entretien des espaces verts communaux.

du 22 mars 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'association LES LENDEMAINS de la Grand'Combe dans le cadre du festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 22 mars 2024 : Signature d'une décision du Maire avec ARTS NOMADES de Bois de Lessines dans le cadre du festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 27 mars 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la compagnie LE CIRK'OBLIQUE de Carcassonne dans le cadre du festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 28 mars 2024 : Signature d'une décision du Maire avec le TOF THEATRE – ASBL de Genappe dans le cadre du festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 28 mars 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la compagnie 3.6/3.4 de Mons en Baroeul dans le cadre du festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 28 mars 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la SARL TERRIER PRODUCTIONS de Mons en Baroeul dans le cadre des 4 jours de Dunkerque.

du 03 avril 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la COMPAGNIE 3 SECONDES de Clermont Ferrand dans le cadre du festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 08 avril 2024 : Signature d'une décision du Maire avec le COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF du Pas-de-Calais pour l'adhésion au Club Olympe dans le cadre de « Terre de jeux 2024 ».

du 08 avril 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la société SAGA LAB de Lyon pour des prestations de contrôle des matériels sportifs et créatifs, propriétés de la commune.

du 17 avril 2024 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec l'entreprise SOPRO de Loos pour un contrat d'entretien de la maintenance incendie des systèmes de sécurité incendie, désenfumage, extincteurs, robinet incendie armes et blocs de secours.

du 17 avril 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la société APAVE EXPLOITATION FRANCE pour les vérifications annuelles réglementaires techniques des équipements communaux, chapiteaux, tentes, structures et podiums. Lot 1 : équipements communaux. Modification de marché n°2.

du 23 avril 2024 : Signature d'une décision du Maire avec ZOONE LIBRE d'Hellemmes-Lille dans le cadre d'une étape des 4 jours de Dunkerque.

du 23 avril 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la Compagnie LA RUSTINE de Lille dans le cadre du festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 23 avril 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'Association LE CIRQUE INACHEVE de Gauchin-Verloingt dans le cadre du festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 24 avril 2024 : Signature d'une décision du Maire avec BNP PARIBAS LEASE GROUP pour la location de 9 sèche-mains.

du 26 avril 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'auteur FABIEN CLAVEL de Meudon pour les rencontres annuelles d'auteurs illustrateurs 2024.

du 10 mai 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la COMPAGNIE IN ILLO TEMPORE de Lille pour les 4 jours de Dunkerque.

du 5 juin 2024 : Signature d'une décision du Maire avec le groupement Éric Barriol/Agence Philippe Thomas dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la conservation/restauration des berges du déversoir de la Fontaine des Mouscrons au site de Vaudry-Fontaine. Clause de réexamen des honoraires.

Délibérations :

1/ Approbation du compte de gestion 2023.

2/ Compte administratif 2023.

3/ Compte administratif 2023. Affectation du résultat de fonctionnement.

4/ Budget 2024. Décision modificative n°1.

5/ Mise à jour des modalités d'amortissement.

6/ Arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune.

7/ Installation de panneaux photovoltaïques à l'école Langevin.

8/ Déclassement d'un ancien logement d'instituteur situé 50 rue de Versailles.

9/ Domaine de Vaudry-Fontaine. Travaux de restauration des berges du bassin de la fontaine

monumentale. Fonds de concours de la Communauté Urbaine d'Arras.

10/ Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté Urbaine.

11/ Convention opérationnelle et financière pour la mise en œuvre du programme de coopération décentralisée entre les communes de Saint-Laurent-Blangy et de Rosso-Sénégal 2024-2025.

12/ Programme de coopération décentralisée entre les communes de Saint-Laurent-Blangy et de Rosso-Sénégal 2024. Subvention à l'association le Partenariat.

13/ Subventions de fonctionnement 2024 aux associations.

14/ Subventions exceptionnelles 2024 aux associations.

15/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'école municipale de musique.

16/ Accueils de loisirs du mercredi. Fonctionnement et modalités d'inscription.

17/ Accueils de loisirs. Vacances automne. Fonctionnement et modalités d'inscription.

18/ Règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs.

19/ Remboursements accueil de loisirs 2024.

20/ Convention d'entente intercommunale entre les communes d'Arras et de Saint-Laurent-Blangy pour la construction et le fonctionnement d'une école maternelle et de ses activités périscolaires. Avenant N°2.

21/ Projet éducatif du territoire.

22/ Mise à jour du règlement de fonctionnement des temps périscolaires.

23/ Crédits scolaires.

24/ Mise en place d'une étude surveillée. Année scolaire 2024/2026.

25/ Étude surveillée. Délibération autorisant le recrutement d'enseignants dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires.

26/ Plan de formation du personnel communal.

27/ Mise en œuvre de la protection fonctionnelle.

28/ Création de trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. En application de l'article 3-2 de la loi N°84-53 du 26/01/1984).

29/ Personnel vacataire. Rédaction d'articles destinés au journal communal.

30/ Questions diverses.

M. le Maire : « Nous avons une trentaine de points à l'ordre du jour. Est-ce que vous avez des questions sur le L21-22 ? Non. Pas de question, je vous remercie. »

1/ Approbation du compte de gestion 2023.

M. le Maire : « Approbation du compte de gestion Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Je vais vous en faire lecture. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives. Je vous propose, au nom du Bureau Municipal, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part. Un exemplaire du compte de gestion est consultable auprès du secrétariat de la direction générale des services.

M. le Maire : Très bien. OK pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

2/ Compte administratif 2023.

M. le Maire : « Compte administratif 2023.

M. Fabrice Capron : Je vais vous donner des chiffres, tous les ans on reçoit une analyse financière de la situation de l'exercice budgétaire qui vient de se terminer donc là je m'inspire je dirai de cette synthèse pour en faire présentation et donner lecture du compte administratif. En synthèse ce qu'il faut retenir c'est qu'il y a une augmentation de recettes qui n'est pas négligeable puisqu'elle est de 4,6 %. Ce qui est intéressant aussi à préciser il y a la part référente à chaque habitant c'est-à-dire on considère que les recettes sont de plus de 8 millions d'euros cela représente 1271 euros par habitant et après on peut se comparer avec les mêmes communes sur les strates départementales, régionales et avec l'état. Là on se situe plutôt sur la fourchette haute par exemple le département est à 1217. On a un maintien des charges aussi qui est assez stable puisque l'on est à +0,8 % donc là pareil on est sur une charge qui représente 1069 euros par habitant donc là on est vraiment sur la moyenne sur toutes les strates vraiment sur la même longueur d'onde. Sur la capacité d'autofinancement nette on a une augmentation assez conséquente puisqu'elle augmente de 48 % et là on est quand même au-dessus de notre strate puisque l'on a 141 euros par habitant sur Saint-Laurent-Blangy avec département, région et état 105 pour le département, 112 pour la région et 128 pour l'état. Le petit point noir de l'année 2023 mais je crois que l'on avait déjà échangé là-dessus c'est sur les dépenses d'investissement puisque l'on a une diminution de 40 %. On est en-dessous de façon significative par rapport aux autres strates cela s'explique on a un reste à réaliser qui est assez conséquent sur les investissements cela s'explique par la réorganisation des services techniques avec quelques événements qui ont fait que les travaux qui devaient débiter n'ont pas pu. Et aussi les marchés publics qui n'ont pas fonctionné comme cela devait l'être donc là on a un reste à réaliser assez conséquent c'est un petit point d'attention pour le budget 2024 mais rien de bien méchant bien entendu. Ensuite au niveau de la dette on a une diminution de 8,6% donc là on continue la diminution de notre endettement sur la commune. On se situe très confortablement puisque l'on est à une dette de 643 euros par habitant et sur le département on est à 677, 673 sur la région et 769 au niveau national. Donc là ce sont les cinq points en synthèse et si on va plus en détail au niveau de la

recette de fonctionnement on a une augmentation de 3,7 % sur les ressources fiscales c'est assez stable 3,7 donc là ressources fiscales ce sont les taxes foncières maintenant puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation ce sont aussi les allocations de compensation versées par la CUA donc là on se situe à 1150 euros par habitant donc là on est largement au-dessus puisque la nationale est à 846. Ensuite une augmentation des dotations et participations donc là on est nettement en-dessous par rapport aux autres strates puisque l'on n'a pas d'aide de l'état puisque l'on n'a plus de dotation globale de fonctionnement et comme dans les autres communes ils ont généralement encore cette aide de l'état on est à 130 et par exemple l'état est à 272 pour 424 sur le département. Et ensuite ventes et autres produits donc là c'est assez fluctuant on augmente de 22 % ce sont toutes les prestations qui sont réglées par les différents usagers. Au niveau de la dépense de fonctionnement on a une diminution assez significative des charges générales et qui représentent 22 % de notre dépense totale puisque l'on a quand même une diminution de 14,3 % puisque là on est sur un niveau quand même plutôt bas par rapport aux autres strates puisque l'on a 282 euros alors que sur le département on a 304, 315 sur la région et 309 au niveau national. Au niveau du personnel, dépenses du personnel représentent 53 % de nos dépenses totales ce qui est plutôt un beau chiffre puisque généralement il ne faut pas se situer au-delà 60 % et on a augmenté de 3,5 % cela s'explique par les déroulements de carrière ce que l'on appelle le GVT, l'expérience et puis aussi une revalorisation de l'indice. Donc je dirai malgré ces augmentations qui nous sont imposées entre guillemets on a quand même réussi à contenir cette augmentation de charges du personnel. Sur la gestion là il y a une nette augmentation mais on a fait une régularisation du paiement de l'école Val de Scarpe puisque l'on est en école intercommunale et on devait verser 50 000 euros pour le fonctionnement de cette école et l'appel à dépense est arrivé tardivement.

M. le Maire : C'est la ville d'Arras qui avait oublié de nous réclamer l'argent. Normalement c'est 50 000 euros par an et un jour ou l'autre ils vont nous ramener la facture de 600 000 en une année et du coup on s'est mis d'accord et on a rectifié le tir.

M. Fabrice Capron : Et ensuite les charges financières cela représente 1 % donc là ce sont les intérêts qui courent sur nos emprunts. Au niveau des dépenses d'investissement, les dépenses directes c'est-à-dire que là c'est vraiment les investissements que l'on fait sur la commune cela représente 69 % à peu près de nos dépenses. On se situe à 139 euros par habitant bien sûr c'est plus fort par ailleurs mais comme je vous ai expliqué dans la mesure que l'on a beaucoup de reste à réaliser ceci explique cela. Et on a un remboursement d'emprunt qui représente 30 % d'investissement. On se situe à 61 euros par habitant au niveau national 82 et 71 pour le département. Au niveau des recettes d'investissement donc on a les dotations et fonds, subventions il faut noter que les subventions ont encore augmenté par rapport à 2022 donc on reste sur une dynamique qui a été enclenchée maintenant depuis plusieurs années puisque l'on a augmenté de 80 000 euros par rapport à 2022 les subventions en matière d'investissement ce qui est quand même assez notable à signaler. Sur la fiscalité on se retrouve sur la taxe foncière sur des bases qui sont plutôt élevées par rapport au reste de la région puisque l'on a 1399 euros par habitant et 965 euros au niveau régional. Par contre au niveau des taux que l'on applique on est nettement inférieur puisque le taux de la taxe foncière est à 37,01 alors qu'il est en général en moyenne à 47,04 potentiellement on aurait un levier à actionner s'il le fallait. Ensuite je vais vous parler de quelques ratios qui vous permettent de situer un peu la collectivité. Je vous avais déjà parlé lors du rapport d'orientation budgétaire du ratio de rigidité donc ce sont toutes les charges obligatoires en rapport avec les produits les recettes de fonctionnement. Il se situe à 53,7 %, 2022 on était à 53,76 l'idéal c'est de se situer en dessous de 60 % donc en fait ce ratio permet de juger si on a encore des marges de manœuvre ou pas et là on se situe sur le niveau de la médiane nationale donc on est plutôt très bien situé. En conclusion par rapport à cela il faut retenir qu'il y a un point d'attention mais l'exercice que l'on fait maintenant depuis un certain nombre d'années de veiller à maîtriser nos dépenses de fonctionnement il faut le maintenir c'est vraiment un objectif à avoir aussi pour les années à venir avec un point positif c'est que l'on a une capacité d'autofinancement qui a bien

augmenté et qui est sur une bonne dynamique. Et puis il y a aussi des ratios de rigidité qui sont bien positionnés et ce qu'il faut signaler aussi c'est que nos recettes augmentent plus significativement que les charges pour l'instant cela nous éloigne un peu de l'effet ciseau. C'est-à-dire qu'à un moment les recettes diminuent mais les charges augmentent de manière de plus en plus importante et là généralement c'est là que commence les difficultés et là pour illustrer mes propos on est à 4,6 % de recettes et on est à 0,8 % d'augmentation de dépenses. Sur nos marges de manœuvre cela reste la dette puisqu'on a un quand même un niveau d'endettement qui est plutôt bas. Les ratios d'endettement c'est tout l'encours de la dette par rapport au produit de fonctionnement on est à 0,51 pareil il faut vraiment être en dessous de 1 parce que plus près vous êtes de 1 cela veut dire que vos recettes et vos dépenses correspondent enfin l'endettement correspond à vos recettes pardon et là cela veut dire qu'il n'y a plus aucune marge de manœuvre. Notre capacité d'endettement donc là c'est de désendettement c'est si on consacrait toute notre capacité de l'autofinancement au remboursement de nos prêts il nous faudrait 3,19 ans pour rembourser l'intégralité de notre dette. En 2022 on était à 4,57 ans donc là c'est de se situer entre 3 et 6 ans. Et on est quand même vraiment sur la fourchette la plus basse. Ensuite sur le coefficient d'autofinancement courant c'est une capacité à autofinancer ces investissements après avoir couverts les charges et le remboursement de la dette donc là on est à 0,89 on était à 0,92 en 2022. Tout cela les chiffres peuvent paraître un peu loin, un peu vagues mais ce sont quand même des indicateurs qui prouvent que déjà la gestion est correcte et que l'on a aussi une santé financière qui est plutôt bonne et que les indicateurs sont au vert. Voilà Monsieur le Maire j'en ai terminé merci à vous.

M. le Maire : Est-ce que vous avez des questions à poser à Monsieur Capron ? C'est clair. Tout cela après tout au long de l'année vous pouvez échanger avec Madame Cambronne, avec Monsieur Capron si vous avez besoin d'éléments particuliers. Ce qu'il faut retenir en gros c'est que la maison est bien tenue et cela a été dit à la fois par les services de la DGFIP et par les services et je m'en félicite donc vous allez me faire sortir et faire procéder au vote Monsieur Capron c'est la loi.

M. Fabrice Capron : Nous allons procéder au vote qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci c'est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Inaudible. Blague à part la dernière fois on avait un contrôle de la chambre des comptes et ils avaient demandé au receveur de nous reverser 3 000 euros.»

3/ Compte administratif 2023. Affectation du résultat de fonctionnement.

M. le Maire : « On peut passer à l'affectation du résultat ?

M. Fabrice Capron : Affectation du résultat de fonctionnement on a un excédent de clôture de 1 960 913, 35 euros, au niveau de la section d'investissement on a un résultat de clôture de 344 627, 62 euros, un déficit de restes à réaliser – 828 992,07 donc cela nous fait un déficit de clôture sur la section d'investissement de 484 364,45 donc on vous propose de verser la somme de 484 364,45 au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé du budget 2024 et la somme donc la différence de 1 476 548,90 sur la liste budgétaire 002 excédent de fonctionnement reporté du budget 2024.

M. le Maire : Vous avez bien vu près de 2 millions d'euros d'excédent de clôture. Des questions ? Oui, Lucas.

M. Lucas Chassagne : Merci Monsieur le Maire. Effectivement sur beaucoup d'aspects c'est très rassurant d'avoir cet excédent de clôture cela prouve la bonne gestion financière de l'autre côté moi cela m'interroge aussi en me disant que finalement c'est de l'argent que l'on n'utilise pas pour les habitants de Saint-Laurent-Blangy et cela veut dire qu'est-ce que l'on en fait, qu'est-ce qui est prévu d'en faire de cet argent là car on n'est pas une entreprise, le but ce n'est pas de faire du

bénéfice c'est bien de l'argent public au service de l'intérêt général.

M. le Maire : Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Tout simplement en fait cela permet l'excédent enfin certes effectivement on n'est pas une entreprise privée et cela j'en suis d'accord sauf que l'on dégage une capacité d'autofinancement et c'est cela qui nous permet de financer nos investissements et que si on ne procédait pas de cette manière là clairement aujourd'hui on serait dans un niveau d'endettement qui nous ne permettrait plus d'avoir des leviers, de tirer des excédents de clôture comme ça cela permet justement de maintenir la dette et d'avoir ce volet et ce levier d'endettement si demain on imaginait d'investir un peu plus. Effectivement ce n'est pas de l'argent que l'on met de côté mais c'est vraiment de l'argent que l'on réinjecte systématiquement.

M. le Maire : Madame Cambronne, allez-y.

Mme Delphine Cambronne : Si je peux me permettre de préciser quelque chose quand vous votez le budget l'excédent de clôture a été anticipé. Il est déjà intégré dans le budget ce n'est pas de l'argent qui vient en plus du budget que vous avez voté au mois de mars. Cela ne fait que confirmer les résultats que l'on avait anticipés et avec le receveur municipal dès le mois de janvier et en fait ces chiffres là sont déjà intégrés et ne font que confirmer ce que vous avez pris en compte dans le budget. Ce n'est pas de l'argent en plus de ce qui a été voté. Vous voyez.

M. le Maire : C'est de l'argent il y a deux façons c'est comme pour les foyers vous pouvez cramer tout l'argent que vous avez au quotidien et vous pouvez avoir une capacité à pouvoir mettre de côté et pouvoir investir et cela va servir aux immercuriens d'aujourd'hui et des générations futures car un investissement ce n'est pas que pour aujourd'hui quand on investit c'est pour demain après demain et encore après demain etc donc c'est simplement une capacité que l'on a. Et comme vous savez comme moi que les banques ne prêtent qu'aux riches si vous n'avez pas des garanties suffisantes vous n'êtes pas accompagnés ou en tout cas vous n'êtes pas accompagnés avec des taux intéressants pour votre investissement. En tout cas cet argent nous permet aujourd'hui de pouvoir appréhender l'entretien et la rénovation d'un patrimoine et on aura l'occasion d'y revenir prochainement quand je vous présenterai la douloureuse qui nous a été présentée par les services. En termes d'investissement, d'entretien du patrimoine ou de mise en transition du patrimoine de la ville de Saint-Laurent-Blangy, il faut trouver 11 millions d'euros. Voilà cela veut dire si on ne fait pas ce travail et que l'on ne réussit pas à anticiper donc les 11 millions d'euros il faudra aller les chercher quelque part donc dans l'emprunt si je n'ai pas de capacité d'autofinancement les banques elles ne paieront pas donc je vais aller les chercher où et bien dans l'impôt c'est-à-dire dans la poche des habitants et donc cela voudra dire qu'il faudra augmenter les impôts donc cela permet aussi de maintenir un niveau acceptable d'imposition locale et je vous rappelle qu'aujourd'hui seuls les propriétaires payent la taxe foncière. Cela répond à ta question ? Oui. Merci Lucas. Des avis contraires ? Des abstentions ? Merci. »

4/ Budget 2024. Décision modificative n°1.

M. le Maire : « Donc là on va modifier.

M. Fabrice Capron : Modification n°1 ce qu'il faut retenir c'est que l'on a eu une augmentation des taxes foncières, des compensations suite à la suppression de la taxe d'habitation et des régularisations par rapport à notre base fiscale, des revenus des immeubles c'est de la technique comptable par rapport au bail emphytéotique de l'EHPAD. Et ensuite au niveau de l'investissement on a plus 135 000 c'est un fond de concours de la Communauté Urbaine d'Arras pour la rénovation

de Vaudry-fontaine. Voilà.

M. le Maire : Donc là c'est de la comptabilité mais maintenant vous connaissez cela par cœur puisque vous avez eu la présentation. Des questions ? Des observations ? Des avis contraires ? Merci pour eux. »

5/ Mise à jour des modalités d'amortissement.

M. le Maire : « Et forcément comme on est en M57.

M. Fabrice Capron : Mise à jour des modalités d'amortissement. Je vais vous la lire. Il convient de rectifier la délibération n°17 du 18/12/2023 afin de mettre à jour les modalités d'investissement. Conformément à la nomenclature comptable M 57 et depuis le 1^{er} janvier 2023, les dépenses sont amorties au prorata temporis pour les biens de faible valeur (1 000 euros) qui sont amortis sur 1 an à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant la mise en service, vous avez une liste des prestations concernées par cette modification.

M. le Maire : D'accord. Des questions là-dessus ? OK. C'est clair. Vous avez compris la M57 va permettre au ministère des finances d'avoir une vision hyper précise de ce que font les collectivités. C'est aussi un outil de contrôle des finances publiques. Il n'y a pas de surprise car les collectivités sont obligées d'avoir des comptes équilibrés contrairement à l'état parce que c'est la loi mais c'est aussi la façon de voir ce qui se passe. Cela veut dire que l'on pourra considérer au prorata temporis certaines communes investissent ou n'investissent pas sont plus riches que d'autres et on ne met plus de dotation de fonctionnement, des choses comme cela. Nous on est tranquille on n'en a plus. Très bien tout le monde est d'accord ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

6/ Arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune.

M. le Maire : « On change de sujet, on va parler maintenant d'énergie renouvelable. Monsieur Mercier s'il vous plaît.

M. Philippe Mercier : Merci Monsieur le Maire. Juste pour introduire cette délibération la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023. Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces zones ont fait l'objet d'une concertation publique comme vous avez pu le lire avec aucune constatation. Vous avez aussi en annexe les cartographies des différentes énergies renouvelables citées ci-dessous le solaire photovoltaïque et thermique au sol, le solaire photovoltaïque et thermique sur bâtiments, la géothermie, hydroélectricité là vous avez bien il y a qu'une seule zone identifiée c'est au niveau de la base vous le savez, la biomasse, la méthanisation pareil une seule zone particulièrement identifiée c'est l'écopôle où il y a Eurométha en construction et l'éolien il n'y en a pas sur le territoire dû notamment à l'aérodrome. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation, d'arrêter les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente, de préciser que la présente délibération sera transmise, à la Communauté Urbaine d'Arras, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département, de préciser que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communal qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Énergie des Hauts-de-France.

M. le Maire : OK, en fait il y a une contribution mais elle est arrivée après la fin de l'enquête et

elle portait sur l'installation de l'hydroélectricité qui est intégrée dans l'étude donc cela colle. Des questions par rapport à cela ? Oui Madame Nowak.

Mme Sandrine Nowak : J'avoue que j'ai besoin d'éléments de clarification concernant la compréhension de ces zones c'est-à-dire qu'à la base il y a un cadre ? C'est-à-dire ce sont des zones qui préexistent, elles ont été identifiées sur quelle base ? Qu'est que cela sous-entend par rapport à l'avenir ? Est-ce que je peux avoir des précisions ?

M. le Maire : Pour résumer, l'État oblige les communes à définir des périmètres d'accélération d'énergie renouvelables sur le territoire cela c'est une demande c'est obligatoire. C'était tellement obligatoire et tellement soudain que les communes n'étaient pas en capacité de le faire et vous avez décidé de le faire porter par la Communauté Urbaine qui a fait le boulot avec les communes. Et donc ils identifient sur le territoire communal des zones où tel type d'énergie peut être possible. Cela ne veut pas dire que cela va se faire si on prend l'hydroélectricité c'est un bon exemple, on ne va pas mettre de l'hydroélectricité au niveau de Chanteclair il n'y a pas d'eau. Par contre sur Riverside vous avez une possibilité donc là potentiellement on pourrait le réaliser mais cela n'oblige pas simplement cela dit ce serait possible. De la même manière que nous avons un cadastre solaire qui existe au niveau de la Communauté Urbaine vous pouvez y accéder sur le site de la CUA qui vous permet de savoir quels sont les meilleurs endroits où on peut mettre ou pas des panneaux solaires. Vous avez des obligations qui existent par exemple pour les supermarchés ils doivent couvrir maintenant les parkings mais nous on a des parkings il n'y a pas d'obligation. Par contre on pourrait dire nous il y a beaucoup de parkings on pourrait le faire aussi encore faut-il avoir les capacités d'investissement pour le faire parce que tout cela nécessite tout de même de l'argent. Je rappelle que la première étude qui avait été réalisée sur la station hydraulique sur la base c'était de l'ordre de près de 2 millions euros ce qui voulait dire que cela donnait un taux de rentabilité par rapport à la production électrique qui était d'une dizaine d'années donc il fallait réajuster le truc. Ce sont des zones où cela pourrait se faire.

Mme Sandrine Nowak : Merci, ce qui signifie que l'on a une cartographie sur l'ensemble de la CUA.

M. le Maire : Toute la CUA et normalement de toute la France logiquement demain si tout le monde est en capacité de le faire mais j'avoue que même pour nous c'était déjà compliqué mais sur les petites communes si franchement la Communauté Urbaine n'avait pas intervenu jamais elles auraient été en capacité de le faire. Après vous avez des sujets qui sont plus sensibles nous on n'est pas concerné mais l'éolien je peux vous dire que ce n'est pas simple. Il y a des discussions nombres au sein des communes et entre les communes. Parce que généralement les communes celles qui l'on fait essentiellement c'est dans le sud Artois ils mettent l'éolienne au bout du terrain et cela donne sur la commune d'après. En fait elle est plus près de la commune d'à côté que de la commune qu'il le fait et en général il y a bagarre s'il n'y a pas concertation. Voilà c'est clair pour tout le monde. Oui Lucas.

M. Lucas Chassagne : Oui, juste sur l'éolien pour se refaire préciser car c'est l'exclusion essentiellement dû à l'aérodrome ou il y a d'autre raison ? La partie haute où il pourrait y avoir de la place.

M. le Maire : On est trop dense et la partie sud il n'y a pas de terre qui s'y prête car se sont des zones d'activité donc on n'a pas le choix. On n'est pas concerné. On peut avoir de l'éolien urbain c'est-à-dire avoir de l'éolien au-dessus des bâtiments. De l'éolien de 200 m ce n'est pas possible on est trop en ville. C'est OK pour tout le monde. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

7/ Installation de panneaux photovoltaïques à l'école Langevin.

M. le Maire : « On va parler de panneaux, Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : Oui, Monsieur le Maire après la phase d'étude.

M. le Maire : Madame Cambronne vous distribue une délibération qui vient compléter celle que vous avez déjà. Allez-y Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : Merci Monsieur le Maire là on parle d'installation de panneaux photovoltaïques à l'école Langevin. On a fait une étude potentiellement sur ce type de panneaux sur quatre établissements, école Langevin, école Capucines, CAPS, espace Jean-Claude Desfachelle. C'est l'école Langevin qui a été sélectionnée cette année. L'opération a été inscrite au BP 2024 à hauteur de 125 000 euros. Vous avez le plan de financement sur table avec la participation de la Communauté Urbaine d'Arras. Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'opération d'installation des panneaux photovoltaïques sur l'école Langevin, d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements pour cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires et relatifs à ce projet.

M. le Maire : OK cela va pour tout le monde ? Oui.

M. Lucas Chassagne : J'aurai peut-être plusieurs questions un peu techniques je suis désolé mais j'ai envie d'avoir les infos. C'est de savoir un peu ce qui est mis en terme de surface, de kilowatt crête, de production au kilowatt heure, de rendement etc.

M. Philippe Mercier : Je ne suis pas en mesure de te répondre ce soir mais on pourra échanger avec Stéphane Verdin qui a les éléments, je n'ai pas ce soir les éléments techniques.

M. Lucas Chassagne : OK qui a fait l'étude avant en amont ?

M. Philippe Mercier : Je n'ai plus le nom du cabinet mais il faut voir avec Stéphane Verdin.

M. le Maire : Stéphane Verdin peut donner tous les éléments. De toute façon on n'a pas encore lancé le marché. Là on inscrit l'intention, la dépense et s'il y a des choses à revoir, si vous vous y connaissez on prend toutes les bonnes intentions, il faut voir avec Stéphane Verdin.

M. Lucas Chassagne : C'est un budget prévisionnel les 107 455,28 cela ne sera pas forcément le montant exact.

M. Philippe Mercier : On s'est projeté on a fait une estimation complète. On sera dans les clous comme souvent dans les prévisions d'investissement.

M. le Maire : Très bien. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.»

8/ Déclassement d'un ancien logement d'instituteur situé 50 rue de Versailles.

M. le Maire : « C'est le logement qui est occupé par le Docteur Aviano qui est installé et qui souhaite acheter puisqu'il était locataire. Je pense qu'on ne va pas l'empêcher de rester à Saint-Laurent-Blangy. Sauf avis contraire de votre part, oui cela m'aurait étonné que vous ne soyez pas d'accord pour l'installation d'un médecin. Donc il faut d'abord le déclasser avant de lui vendre le

bâtiment donc là on délibère pour valider ce déclassement. Tout le monde est OK ? Pas d'avis contraire ? Oui.

M. Lucas Chassagne : Aucun avis sur le déclassement, c'est simplement ma question c'est est-ce que le prix a été fixé ?

M. le Maire : Non pas encore c'est les domaines qui vont fixer le prix et il y a une marge de 5 ou 10 % cela dépend mais c'est les domaines du patrimoine qui fixeront le prix mais de toute façon avant de vendre il faut qu'il soit déclassé du patrimoine. Pour l'instant on ne peut rien faire tant qu'il n'est pas déclassé on ne peut pas solliciter. Il y aura une nouvelle délibération qui elle portera sur la vente du bâtiment. Le déclassement dure deux trois mois.

M. Nicolas Kusmirek : En général, un déclassement cela dure trois mois mais comme il y a déjà une utilisation privée du logement donc en fait c'est surtout le déclasser du domaine public. Donc là on pourra facilement justifier que l'on veut le vendre étant donné que l'on a déjà une utilisation privée.

M. le Maire : Cela voudra dire qu'à l'automne on l'aura vendu quand on aura l'estimation. On va le sortir de l'actif. Pas d'avis contraire ? Tout le monde est OK, merci pour le docteur. Je vous remercie.»

9/ Domaine de Vaudry Fontaine. Travaux de restauration des berges du bassin de la fontaine monumentale. Fonds de concours de la Communauté Urbaine d'Arras.

M. le Maire : Vaudry-Fontaine on attaque la restauration des berges du bassin, les travaux vont commencer et on demande l'argent à la Communauté Urbaine. C'est bien cela Monsieur Kusmirek.

M. Nicolas Kusmirek : Oui, c'est bien cela. Vous avez exactement la même délibération que celle du conseil municipal du 18 décembre 2023 où on sollicitait une subvention à la DSIL dotation de soutien à l'investissement local et là en fait on ajoute le fonds de concours de la Communauté Urbaine pour 160 986,47 euros. Donc nous on réduit d'autant notre part de fonds propre donc on est à 160 988 pour clôturer le budget.

M. le Maire : C'est une opération que l'on va réussir à faire financer à 70 % c'est quand même assez exceptionnel. J'avoue notamment que la DSIL de l'État je ne m'y attendais pas. Honnêtement généralement on en demande et on en n'a jamais. Là c'est un site pittoresque classé cela leur parle donc tant mieux 25 % cela se prend. Vous êtes d'accord pour accepter l'argent ? Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. »

10/ Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté Urbaine.

M. le Maire : « Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du contrat de ville. On a déjà fait un focus là-dessus et donc là le point particulier c'est.

Mme Delphine Cambronne : C'est une délibération que vous aviez déjà prise l'année dernière dans le mode de gouvernance du contrat de ville. En fait la Communauté Urbaine a voulu associer plus étroitement les communes qui sont en quartier politique de la ville. Il n'y a plus d'agent de développement mis à disposition par la Communauté Urbaine qui venait sur le quartier. Aujourd'hui ce sont les services municipaux qui assurent la coordination avec les services communautaires donc c'est vrai que cela nous demande une mobilisation supplémentaire et dans ce cadre la Communauté Urbaine contribue à ces dépenses là à hauteur de 15 000 euros qu'elle reverse à la commune donc

c'est une convention qui prévoit les modalités de ce partenariat et cette compensation financière.

M. le Maire : OK très bien merci et merci à vous Madame Cambronne de faire le boulot. Pas d'avis contraire? Pas d'observation ? Je vous remercie. »

11/ Convocation opérationnelle et financière pour la mise en œuvre du programme de coopération décentralisée entre les communes de Saint-Laurent-Blangy et de Rosso-Sénégal 2024-2025.

M. le Maire : « On va partir à Rosso. Pour illustrer la littérature que vous avez dans le dossier on a prévu quelques images vous allez voir un peu. Vous vous souvenez de la visite de notre collègue Maire de Rosso et de Moustapha Tall responsable de la maison des cultures. Ils ont engagé quelques opérations et ils nous ont envoyé quelques projets. Allez-y Delphine.

Mme Delphine Cambronne : La formation qui a été engagée pour une dizaine de jeunes c'est une formation en régie son et lumière qui a lieu à St Louis, il y a des photos des stagiaires en apprentissage pour différentes techniques. La commune de Saint-Laurent a cofinancé cette formation notamment en soutenant l'hébergement et la restauration des jeunes qui sont en hébergement sur St Louis puisqu'ils ne peuvent pas faire la navette tous les jours et donc cela leur a permis de ne pas abandonner la formation car en décembre c'était compliqué pour eux de continuer à financer cet hébergement sur St Louis. Le monsieur que vous voyez là c'est le frère de Moustapha, le président de la maison des cultures urbaines. Donc cela c'est une première partie et la deuxième partie qui a déjà eu lieu c'est un des festivals c'est Sargal Jiguèn, c'est le festival des femmes qui a eu lieu au 8 mars. Je ne vous ai pas mis toutes les photos, les femmes revendiquent, il y a des photos des femmes dans la rue toute la journée. Certaines sont mises à l'honneur par des récompenses. Je peux peut-être juste vous dire que je suis allée au Sénégal pendant 15 jours au mois avril à titre privé et forcément je suis allée à Rosso et j'ai été reçu par le conseil municipal et je ne peux pas vous dire à quel point ils sont satisfaits de la coopération telle qu'elle a été réengagée avec la ville de Saint-Laurent et à quel point pour eux cela a du sens, comment c'est symbolique pour eux au-delà de nouer ce partenariat avec Saint-Laurent-Blangy malgré tout ce qu'ils connaissent comme transformation. C'est vraiment quelque chose j'ai rencontré des gens que je ne connaissais pas depuis 20 ans et qui ont connu la coopération depuis 20 ans mais pour qui cela parle et pour qui c'est important voilà je voulais partager avec vous car c'était vraiment très fort de leur part.

M. le Maire : C'est aussi une façon pour eux de permettre à la jeunesse d'avoir un espoir localement. C'est important parce que c'est un pays qui est très jeune aujourd'hui c'est un pays des plus jeunes d'Afrique. Il faut avoir les capacités de donner un espoir à la jeunesse pour éviter que cette jeunesse se projette ailleurs et que l'on retrouve après en plein milieu de la méditerranée vous voyez ce que je veux dire. Oui Alain.

M. Alain Steux : Une question concernant l'équivalent et les francs cfa cela représente comment peut-on apprécier le volume financier par rapport à nous.

Mme Delphine Cambronne : Là dans la convention ils mettent exactement la même chose que nous.

M. Alain Steux : Ce que je voulais dire cela représente quoi par rapport au niveau de vie car l'impact est plus fort par rapport à nous ce que l'on pourrait penser.

Mme Delphine Cambronne : Je n'ai plus en tête le budget, je crois que le Maire de Rosso avait donné le budget de sa ville mais pour eux cela représente un effort important de mettre 4 500 euros ou 3 000 euros c'est énorme.

M. le Maire : On regardera Alain quand on fera une première étape du bilan c'est important de faire la mise en perspective.

Mme Delphine Cambronne : Peut-être juste donner une anecdote par rapport à ce que Monsieur le Maire disait la lutte contre les migrants leur départ à eux j'ai eu l'occasion de visiter un commissariat de police de Rosso et en fait le commissaire de police est là uniquement pour lutter contre les départs de migrants, lui il ne cherche pas à empêcher de rentrer, il cherche à empêcher les gens de sortir uniquement c'est sa mission, sa fonction.

M. le Maire : Oui.

M. Christophe Coupard : Pour répondre à Alain. Le budget doit être 49 fois inférieurs au notre pour 20 000 habitants, pour 4 fois plus d'habitants.

M. le Maire : Très bien. Donc il y a deux délibérations la première fixe le cadre des objectifs opérationnels objectif 1 et objectif 2 vous avez les montants en euros et en francs cfa et le tampon de la commune Rosso-Sénégal qui atteste la véracité. Et puis si vous en êtes d'accord sur cette première délibération, oui pas d'avis contraire merci, il y a la deuxième.»

12/ Programme de coopération décentralisée entre les communes de Saint-Lauren-Blangy et de Rosso-Sénégal 2024. Subvention à l'association le Partenariat.

M. le Maire : « Elle permet d'engager la subvention 2024 pour réaliser les deux objectifs 1 et 2 qui sont étalés sur deux années vous l'avez vus. C'est OK pour tout le monde ? Je vous remercie. »

13/ Subventions de fonctionnement 2024 aux associations.

M. le Maire : « Subvention de fonctionnement aux associations, c'est la société Colombophile l'Éclair c'est les pigeons voyageurs, ils avaient oublié de nous donner leur budget lors du vote du budget primitif donc on rattrape. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Merci. »

14/ Subventions exceptionnelles 2024 aux associations.

M. le Maire : « Subventions exceptionnelles la première pour la société de gym puisque vous savez qu'elle a fait un parcours sportif exceptionnel puisqu'il y avait cinq équipes qui ont participé au championnat de France et ce n'était pas prévu pour eux que cela marche aussi bien et donc ils nous ont sollicités. Et la deuxième c'est pour Villes de Saint-Laurent qui ont fêté leur 30^{ème} anniversaire. C'était la semaine dernière à la base nautique. C'est OK ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

15/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'école municipale de musique.

M. le Maire : « Demande de subvention auprès du conseil départemental on va demander dans le cadre du schéma du développement des enseignements artistiques comme vous voyez précisé une subvention de 5 000 euros donc on va aller la chercher. Vous en êtes d'accord ? Merci. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? On va chercher l'argent là où il se trouve.»

16/ Accueils de loisirs du mercredi. Fonctionnement et modalités d'inscription.

M. le Maire : « Délibération qui fixe les modalités d'accueil de loisirs du mercredi. C'est du classique. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? »

17/ Accueils de loisirs. Vacances automne. Fonctionnement et modalités d'inscription.

M. le Maire : « La suivante les accueils de loisirs pour les vacances d'automne. C'est OK pour tout le monde ? Très bien. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? »

18/ Règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs.

M. le Maire : « Le règlement de fonctionnement accueil collectif de mineurs 2-17 ans mercredi, vacances scolaires, espace jeunes, c'est à la demande de la CAF ?

Mme Delphine Cambronne : Non, comme on a modifié le mode de calcul de tarification c'était l'occasion de rebalayer tout cela donc on le fait pour l'accueil collectif de mineurs et tous les services périscolaires.

M. le Maire : Très bien. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

19/ Remboursements accueils de loisirs.

M. le Maire : « Remboursements accueils de loisirs. Il y en a quatre et on mettra bien les noms, les prénoms et les adresses. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

20/ Convention d'entente intercommunale entre les communes d'Arras et de Saint-Laurent-Blangy pour la construction et le fonctionnement d'une école maternelle et de ses activités périscolaires. Avenant N°2.

M. le Maire : « La convention d'entente intercommunale entre Saint-Laurent-Blangy et Arras au sujet de l'école maternelle et ses activités. Cela nous permet de fixer le montant que l'on doit en fonction du nombre d'enfants inscrits. C'est le nombre réel c'est-à-dire que l'on avait un quota on participait pour le nombre de potentiellement 30 et finalement on va payer en nombre réel en fonction du nombre d'enfants inscrits. Ils sont aujourd'hui Nathalie ?

Mme Nathalie Cartigny : Six ou sept par an.

M. le Maire : Cela marche pour tout le monde. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

21/ Projet éducatif du territoire.

M. le Maire : « Le projet éducatif du territoire Madame Cartigny qu'est-ce qu'il y a dedans ?

Mme Nathalie Cartigny : Nous avons déclaré en conseil de loisirs les accueils du périscolaire on commence par le groupe scolaire Langevin à la Caisse d'Allocations Familiales et au Service Départemental à la jeunesse à l'Engagement et aux Sports. Il nous est demandé un PEDT un projet éducatif du territoire. Je vais vous donner les orientations stratégiques de ce PEDT qui a été fait avec les équipes et les directrices on prône une transversalité entre les différents acteurs de la communauté éducative comme vecteur de réussite, un travail de partenariat avec tous les acteurs éducatifs de l'enfant notamment avec les parents afin de les soutenir dans leur fonction parentale, une poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil et de vie à l'école, un accès favorisé aux pratiques culturelles et sportives et un renforcement des activités péri et extra scolaires par le vivier associatif de la commune donc il est demandé que l'on valide ce PEDT.

M. le Maire : Très bien merci. C'est un beau travail qui a été fait par les services Nathalie avec Laurent, Peggy toute l'équipe bravo. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

22/ Mise à jour du règlement de fonctionnement des temps périscolaires.

M. le Maire : « Un règlement pour le temps périscolaire. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

23/ Crédits scolaires.

M. le Maire : « C'est fixé pour la rentrée scolaire les crédits scolaires qui vont être utilisés par les écoles. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

24/ Mise en place d'une étude surveillée. Année scolaire 2024/2025.

M. le Maire : « La suivante c'est comme d'habitude mise en place d'une étude surveillée pour l'année scolaire 2024/2025. On est déjà entrain de regarder ce qui va se passer l'année prochaine. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? »

25/ Étude surveillée. Délibération autorisant le recrutement d'enseignants dans le cadre la réglementation applicable aux activités accessoires.

M. le Maire : « On va faire des études surveillées donc il faut recruter des enseignants. C'est bien cela. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Tout cela ce sont des délibérations annuelles. »

26/ Plan de formation du personnel communal.

M. le Maire : « Le plan de formation du personnel communal. Monsieur Capron on a des particularités cette année ?

M. Fabrice Capron : On est une commune où il y a énormément de formation, tout le monde s'inscrit dans la démarche. Il y a une bonne dynamique autour de cela c'est très diversifié. Il faut quand même souligner qu'il y a un très bon engagement au niveau de St Laurent.

M. le Maire : Vous regardez le tableau et vous voyez le descriptif des formations, c'est impressionnant. Je suis content car on est une des rares collectivités à avoir un panel aussi important. Oui Sandrine.

Mme Sandrine Nowak : Ma question était de savoir c'est toutefois combien de jours par personne par an en moyenne ?

Mme Delphine Cambronne : La demande n'est pas limitée parce que sur un certain nombre de demandes on n'a jamais 100 % des demandes qui sont satisfaites et c'est aléatoire d'une année sur l'autre et quelquefois un agent peut avoir 6,8,10 jours de formation dans l'année et l'année suivante ne pas en avoir parce que les stages qu'ils demandent sont annulés.

Mme Sandrine Nowak : La question était aussi autour y a -t-il une cible justement puisque dans la quête du développement des compétences vous vous êtes fixés des cibles sur un taux moyen même si je comprends c'est lié à la programmation.

Mme Delphine Cambronne : On dépend tellement du CNFPT après les agents ont l'obligation de s'inscrire aux formations qui sont décidées avec leur manager chaque année après on les fait on ne

les fait pas quelquefois elles sont reportées il y a des aléas mais je pense qu'ils sont relativement assidus et engagés.

M. le Maire : Il y a un bon état d'esprit de ce point de vue là. Oui, Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : Je voulais souligner vous l'avez dit la qualité du plan de formation qui est assez impressionnant dans notre collectivité.

M. le Maire : Merci pour eux. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

27/ Mise en œuvre de la protection fonctionnelle.

M. le Maire : « Mise en œuvre de la protection fonctionnelle Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Madame Aurélie Sauvage a été agressée verbalement et la coupable a été condamnée donc là c'est mettre en place la protection fonctionnelle pour pouvoir assister Madame Sauvage dans ses démarches pour qu'elle puisse accéder à l'amende à laquelle la personne en face a été condamnée.

M. le Maire : Très bien. Ici c'est tolérance zéro quand quelqu'un vient à l'accueil qui commence à hurler sur les filles parce que ceux-ci ceux-là ils se retrouvent dans mon bureau dans la demi-heure et il la ramène moins. Mais c'est comme cela la façon de s'exprimer les gens. Il faut accompagner aussi nos agents de ce point de vue. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie pour elle. »

28/ Création de trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. En application de l'article 3-2 de la loi N°84-53 du 26/01/1984.

M. le Maire : « Les emplois permanents c'est pour l'activité saisonnière. C'est comme d'habitude.

M. Fabrice Capron : Oui.

M. le Maire : OK. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

29/ Personnel vacataire. Rédaction d'articles destinés au journal communal.

M. le Maire : « Le journal communal c'est pareil c'est comme d'habitude. Oui.

Mme Sandrine Nowak : J'ai une question par rapport au journal communal en fait il y a systématiquement une reconduction pour une période de 6 mois et donc aujourd'hui il n'y a pas d'autre marge de manœuvre que de recourir.

M. le Maire : Si en fait on vient de recruter quelqu'un du coup on va mettre fin à la prolongation. C'est le temps de faire le tuilage et après ce sera terminé.

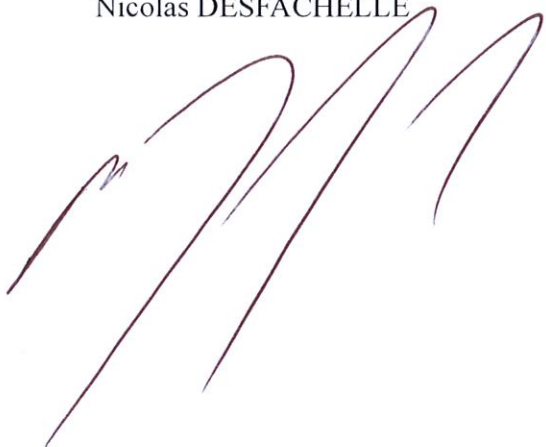
Mme Sandrine Nowak : OK.

M. le Maire : Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? La prochaine séance vous êtes mobilisés le 30 juin et le 7 juillet, je vous rappelle qu'il y a le passage de la flamme olympique le 3 juillet, le départ est à 15h27. Merci pour ce soir. »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h10.

Le Maire,
Nicolas DESFACHELLE

La Secrétaire,
Laura OLENDER

A stylized, handwritten signature in dark red ink, consisting of several sweeping, connected strokes.A handwritten signature in blue ink, featuring a cursive style with a prominent loop and a long, sweeping underline.